

TIZI-OUZOU

Les acquéreurs des 264 LSP d'Azazga menacent

Organisés en association, les acquéreurs de 264 LSP d'Azazga se sont de nouveau retrouvés vendredi dernier sur le site Imejrouedh pour adopter une stratégie commune face au retard accusé dans la réception de leurs logements.

A en croire les acquéreurs, le projet qui a démarré en 2003 et dont la 1^{re} tranche a été versée en 2002 devait être réceptionné en juin 2008 selon les délais contractuels. Exaspérés par les dépassements de délais qui viennent, selon eux, s'ajouter à un retard de plus de deux ans, ils s'insurgent contre «les promesses non tenues» du promoteur, redoutant une livraison en catastrophe et craignant de pâtir d'un autre retard au grand dam de bon nombre de souscripteurs locataires chez le privé qui déboursent mensuellement 10 000 à 14 000 DA et dont les contrats sont arrivés à terme, et de tous ceux qui ont inscrit leurs enfants dans les écoles de la ville après que des promesses leur furent



Photo : D. R.

Photos : D.R.

données de prendre possession de leurs biens en septembre 2008. Bien que des problèmes subsistent dans l'adduction en eau potable, l'électricité, le raccordement au réseau d'assainissement et le gaz, ce que redoutent le plus les acquéreurs, c'est l'imposant retard que risque de prendre le démarrage des travaux des aménagements extérieurs (revêtements des chaussées, trottoirs...) après que le promoteur eut été, à en croire les acquéreurs, désengagé de ces travaux par la DUC de Tizi-Ouzou sur sa demande.

Des propositions ont donc été faites par les acquéreurs en colère qui menacent de recourir à des actions de rue pour faire entendre leur voix après avoir épuisé tous les moyens pacifiques de recours. Les souscripteurs en ont ainsi retenu quatre, à savoir la rédaction d'une lettre ouverte au premier magistrat du pays, un sit-in devant la daïra, une action en justice contre le promoteur et une batterie d'actions comme la fermeture de la RN12. Cela en attendant les suites de la correspondance adressée au ministre de l'Habitat, au wali

et à tous les services concernés de la wilaya.

Estimant avoir été abusée dans sa bonne foi, l'association, qui jouit du soutien sans réserve des acquéreurs, hausse ainsi le ton et refuse toute réception des logements jusqu'à leur achèvement total, et exigeant aussi une date de livraison. Dans leurs interventions, les acquéreurs n'ont pas été tendres avec le promoteur accusé de les avoir «arnaqués» sur le BSP. Rendez-vous est ainsi pris dans 15 jours pour aviser des suites à donner à leur action

S. Hammoum

Les commerçants de Bouzeguène s'organisent

Environ 200 commerçants et artisans de la daïra de Bouzeguène ont répondu, le week-end dernier, à l'appel d'un collectif en vue de créer une association destinée à défendre leurs droits.

A l'issue de la réunion qui a regroupé les propriétaires de locaux commerciaux sensibilisés sur cette question et durant laquelle les commerçants ont exposé leurs problèmes, un bureau de l'association a été désigné à l'unanimité des présents. Les initiateurs de la

rencontre, maintes fois cogitée mais à chaque fois renvoyée aux calendes grecques, ne cachent pas leur satisfaction devant le succès de la mobilisation suscitée par l'événement.

Bien que la participation au développement local constitue la mission générique de cette organisation commerçante, en aparté, un membre du bureau avouera que les charges et les redressements dont ont fait l'objet certains commerçants de la part de l'administration fiscale ont accéléré la mise en place de cette structure de défense des droits des

commerçants de la localité. Sur les devoirs de l'association, le membre du bureau indique que l'organisation est disposée à tout mettre en œuvre pour que devoirs et droits des commerçants et artisans aillent de pair.

Les citoyens se mettent à espérer que cette nouvelle venue dans le monde associatif participera à la redynamisation et à l'animation de la vie sociale de la région, mais aussi à une meilleure adaptation du commerce à l'environnement...

S. Hammoum

PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES À DRAË-EL-MIZAN

Engouement dans les établissements scolaires

A l'occasion de la célébration de la Journée maghrébine de la prévention des maladies chroniques, l'UDS (unité des soins) de Draï-El-Mizan a organisé une conférence sur ce sujet au nouveau collège d'enseignement moyen, appelé communément le CEM de «l'abattoir».

Les conférenciers, que les cardiopathies, MM. Yahiaoui et Kara, maladies respiratoires chroniques et le diabète, entre autres.

Ils ont, également, expliqué l'ensemble des symptômes résultant des maladies chroniques telles

générale, évoluent avec le temps. Et pour permettre aux collégiens de mieux comprendre le sujet du jour, les conférenciers ont utilisé les langues enseignées dans leur établissement.

Le médecin conférencier dira que la plupart des maladies citées touchent surtout les personnes âgées tout en expliquant, encore une fois, les symptômes qui se manifestent. Il s'amusera même à poser des ques-

tions aux collégiens, lesquels ont répondu avec enthousiasme et intérêt.

Il clôturera enfin la conférence en invitant avec insistance les malades, surtout diabétiques, à consulter des spécialistes en ophtalmologie et en cardiologie au moins une fois par année. Message reçu à 100%, semblaient dire ces collégiens.

Slimane S.

SIDI-BEL-ABBÈS Une usine de fabrication de produits domestiques fermée

Une usine de fabrication de produits domestiques (eau de Javel, vinaigre et eau de fleurs d'oranger), située dans le chef-lieu Sidi-Bel-Abbès, a dernièrement fait l'objet d'un procès-verbal de fermeture de la part de la direction du commerce. Selon nos sources, le propriétaire de l'usine à activité limitée, celle de la fabrication de l'eau de Javel, seule mentionnée sur son registre du commerce, est soupçonné d'utiliser l'eau du robinet à la place de l'eau distillée pour produire du vinaigre et de l'eau de fleurs d'oranger, entraînant un procédé de fabrication non conforme aux normes de consommation et d'avoir aussi utilisé l'insigne d'une entreprise de renom hors de la wilaya de Sidi Bel-Abbès pour écouler ses produits. Sur les lieux, 700 bouteilles de vinaigre, 240 flacons d'eau de fleurs d'oranger et 100 flacons de potasse ont été saisis. La gendarmerie qui a été saisie de cette affaire a ordonné l'analyse des échantillons de la marchandise saisie dont les résultats sont attendus pour requalifier les accusations.

La direction du commerce a aussi saisi 700 kg de viande bovine, 300 kg de viande ovine au niveau des étals et des souks hebdomadaires où se fait l'abattage clandestin. Par ailleurs, 22 kg de poulet congelé ont été saisis et incinérés.

A. M.

SOUPÇONNÉS DANS UNE AFFAIRE DE PROSTITUTION

Un étudiant et 3 jeunes filles écroués

La gendarmerie de Sidi-Bel-Abbès a dernièrement fermé un lieu de débauche et procédé à l'arrestation de 2 étudiants et 3 autres personnes accusées de s'adonner, selon nos sources, à la prostitution. C'est suite à des plaintes émanant du voisinage, faisant état d'un mouvement de jeunes personnes dans un appartement dans le chef-lieu, que la gendarmerie avait, avec un ordre de perquisition, fait irruption dans le domicile en question.

Sur les lieux ont été arrêtées 5 personnes, en l'occurrence l'étudiant maître des lieux, une étudiante âgée de 20 ans, 2 jeunes filles âgées aussi de 20 ans et une cinquième personne, qui avaient, pour justifier leur présence, évoqué des révisions de cours. Mais cependant, après enquête, il s'est avéré que les 2 jeunes filles avaient un niveau qui ne dépassait pas la 9^e année moyenne et que les raisons de cette rencontre étaient tout autres. Présentés mercredi dernier devant le procureur de la République de Sidi-Bel-Abbès, le propriétaire des lieux et les 3 jeunes filles ont été écroués.

A. M.

DÉMANTÈLEMENT D'UN RÉSEAU DE TRAFIC DE VÉHICULES À ORAN 12 ans de réclusion pour un des membres

Une peine de 12 ans de réclusion a été prononcée dimanche par le tribunal criminel d'Oran contre un homme qui comparait pour implication dans un réseau de malfaiteurs spécialisés dans le vol de véhicules. Cette affaire remonte à 2007 lorsque ce réseau fut démantelé par les services de sécurité, et deux de ses membres arrêtés et condamnés par la suite pour le vol qualifié d'une dizaine de voitures à Oran. Trois autres étaient en fuite dont l'accusé jugé dimanche, qui a été arrêté il y a quelques mois.

Les véhicules qui étaient volés avec violence à leurs propriétaires étaient ensuite acheminés vers d'autres wilayas pour y être revendus. Dans son réquisitoire, le représentant du ministère public avait requis 15 ans de réclusion à l'encontre de l'accusé qui a été formellement reconnu par une victime lors du procès.

APS